

Silvia Andrea

Autor(en): **J.V. / Andrea, Silvia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 451

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

du chômage se font sentir partout, et que partout la jeunesse en subit les conséquences désastreuses.

Il est bien difficile d'établir une statistique exacte des jeunes gens qui sont actuellement sans travail; mais on peut, sans tirer de conclusion trop précise, remarquer que, d'après les statistiques, ce sont les Etats-Unis et l'Italie qui paraissent le plus fortement frappés par le chômage, encore que les dates de ces évaluations ne soient pas les mêmes et que la situation puisse s'être améliorée ou aggravée depuis lors. On compte, dans le monde, environ 25 millions de jeunes chômeurs, parmi lesquels ceux de moins de vingt-cinq ans sont à peu près 6 ou 7 millions. En outre, il faut constater que le pourcentage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, et cela non pas dans quelques pays seulement, mais d'une manière générale. La plupart des pays se préoccupent de la situation des chômeurs jeunes, et cherchent à mesurer l'étendue et l'importance d'un phénomène si inquiétant afin d'y porter remède dans la mesure de leurs moyens.

L'une des mesures prises presque partout a été la prolongation de la scolarité pour les jeunes gens qui ne trouvaient pas d'occupation, mais la durée de la scolarité est très différente suivant les pays, c'est pourquoi des décisions d'ensemble peuvent difficilement intervenir sur ce point. Et la conférence internationale estime que cette prolongation offrirait d'indiscutables avantages, à condition qu'on examine avec soin les demandes de dispenses temporaires qui pourraient être accordées dans certains cas. Elle estime que le problème doit être résolu en liaison avec celui de l'âge d'admission au travail; que, sur le terrain national, la coordination la plus complète doit exister entre les mesures prises par le Ministère de l'Instruction publique et le Ministère du Travail, et que, sur le plan international, les études concernant l'âge d'admission au travail doivent être menées de pair avec celles concernant la scolarité obligatoire. Il est bien évident que les cours post-scolaires sont vivement recommandés; on considère même qu'ils devraient être obligatoires dans tous les pays où l'âge de libération n'est pas 16 ans ou moins. Ces cours post-scolaires pourraient englober non seulement une continuation de la préparation théorique, mais une préparation professionnelle et technique. Cette question n'a toutefois pas été résolue encore par la Conférence, car elle est infiniment complexe.

L'oisiveté est une des conséquences les plus redoutables du chômage. L'éducation générale et professionnelle du jeune chômeur est l'un des moyens capitaux d'y remédier. Enseigner un métier à celui qui n'en a pas, améliorer les qualités professionnelles de celui qui a déjà un métier, sont des tâches utiles, des devoirs immédiats qui s'offrent à tous ceux qui ont souci du sort de la jeunesse sans travail. L'entraide sociale, des divertissements offerts aux chômeurs, la possibilité de laver et de raccommoder leur linge sans frais, etc., font partie de cette forme d'entraide. Le sport peut être un élément de bon moral et de bon état physique aussi. On recommande naturellement que tous les cours, et toute l'activité en général de ce mouvement, contribuent à éveiller le sens social et l'esprit de

solidarité des jeunes gens; ils ne doivent pas avoir le caractère d'une contrainte militaire.

L'institution de services de travail ou de centres d'emplois pour jeunes chômeurs est une tentative fort intéressante, mais qui soulève plus d'un problème délicat. Il ne faut pas que ces institutions prennent un caractère militaire, ni qu'elles risquent de diminuer la possibilité d'emplois dans des conditions de travail normales, soit pour les jeunes gens, soit pour les adultes. Les camps de travail doivent poursuivre des fins non seulement productives mais éducatives. Ils peuvent être organisés sous la forme d'internat ou d'externat, et leur organisation peut être due à l'initiative privée ou à l'autorité publique. Pour l'admission des jeunes chômeurs dans ces services de travail, on fixe le plus souvent une limite d'âge: une limite inférieure pour tenir compte des aptitudes physiques et une limite supérieure pour maintenir à l'institution son caractère éducatif. Il n'est pas versé de salaire proprement dit, mais les chômeurs y sont nourris, logés, et reçoivent parfois leurs vêtements de travail et de petites sommes en espèces. Ce service de travail est, en principe, facultatif; cependant, sans parler du régime de travail obligatoire tel qu'il existe dans certains pays pour tous les jeunes gens, chômeurs ou non, certaines législations imposent aux jeunes chômeurs l'obligation d'y participer comme condition du droit aux indemnités ou allocations de chômage, qui se confondent dès lors avec les prestations fournies par le service du travail à ses participants.

A propos du placement et du développement des possibilités d'emploi normal, une question est importante: celle de l'organisation de services de placements qui permette d'utiliser au maximum les possibilités d'emplois offertes aux jeunes travailleurs. Pour ceux de moins de dix-huit ans, l'orientation professionnelle, telle qu'elle est pratiquée par plusieurs pays, semble indiquée; mais là encore on ne devrait pas se borner à les orienter et à les placer, mais encore faudrait-il continuer à exercer sur eux une surveillance qui les aiderait à surmonter les difficultés du début. Une organisation plus complète permet aussi de restreindre, dans certains cas, l'accès de professions ou d'industries qui périclitent et qui n'offrent pas des perspectives d'avenir. On peut également vouer un soin tout particulier aux emplois dits « sans issue » qui ne nécessitent pas de préparation technique et qui sont sans valeur pour la formation professionnelle du travailleur; les jeunes gens qui occupent de tels emplois étant généralement licenciés lorsqu'ils ont atteint l'âge de 16 ou 17 ans, rencontrent alors de grandes difficultés pour trouver un autre emploi.

Toutes ces mesures n'auront leur plein rendement que lorsqu'on sera parvenu à les étendre à toute la jeunesse, et l'une des solutions envisagées pour atteindre ce but est l'obligation pour les jeunes gens de recourir aux bureaux officiels lorsqu'ils sont en quête d'un emploi, et, pour les employeurs celle de notifier aussitôt toute place vacante dans leur maison.

Dans certains pays on a pris des mesures visant à l'extension des possibilités d'emploi offertes aux jeunes gens. On a transféré de jeunes chômeurs dans des branches de l'industrie moins atteintes par la crise. On a placé certains d'entre eux comme ouvriers agricoles; pour les jeunes filles, on a cherché à les ramener au service domestiques. On a également réduit l'horaire de travail afin d'occuper le plus grand nombre d'ouvriers possible; on a abaissé l'âge de la retraite dans d'autres régions, afin de fournir des emplois aux jeunes travailleurs adultes.

En conclusion, la conférence recommande à tous les états l'étude des propositions faites par elle, et la mise en vigueur, partout où elle n'existerait pas encore, de toutes les mesures de protection et d'entraide utiles au jeune chômeur, à sa formation sociale et professionnelle et à son éducation. On leur demande également de renseigner le B. I. T. sur le travail accompli et les résultats de ce travail d'importance capitale pour tout le monde.¹

L.-H. P.

¹ Chômage des jeunes gens. Rapport III. Conf. Int. du Travail. XIX^e session, Genève, 1935. Edit.: Genève, B. I. T., 1935.

Silvia Andrea

Sous ce nom de plume se dérobait une femme dont le talent d'écrivain populaire était bien connu et apprécié dans le pays grison, Johanna Garbald-Gredig. Elle vivait dans le petit village de Castasegna et s'y est éteinte à l'âge patriarcal de quatre-vingt-quinze ans.

Silvia Andrea n'a pris la plume qu'à l'âge où d'autres écrivains aspirent au repos puisqu'elle avait dépassé la soixantaine quand parut son premier livre. Les nouvelles qu'elle écrivait de pré-

dilection étaient généralement empruntées à l'histoire des Grisons, telle l'une des plus connues: Die Rhätlerin.

Bien que d'origine romanche, elle écrivait en un allemand vigoureux et correct « Faustine », « Die Namenlosen », « Violanta Prevosti » et, entre autres romans, le dernier paru, en 1927, « Die Rufe ». Ses livres se retrouvent dans presque chaque famille grisonne et les plus illettrés goûtent ses élan lyriques. Silvia Andrea ne compte pas parmi les grands romanciers suisses, mais elle a écrit de bonnes choses et présente, de plus, le cas surprenant d'une femme habitant, sans presque en sortir, un modeste village à la lisière de notre pays, vivant à l'écart de toute influence littéraire, se vouant à la fiction à un âge avancé et gagnant à chaque nouveau livre l'estime et l'affection de ses lecteurs.

(Adapté du Schweizer Frauenblatt). J. V.

Ecole d'études sociales, Genève

Tous les cours de l'Ecole d'études sociales ont repris le 25 avril dernier; la préparation professionnelle des élèves est de plus en plus poussée et étudiée de façon à répondre aux exigences rigoureuses des temps actuels.

Le plan d'études de chaque section comporte des cours généraux et spéciaux, judicieusement choisis, complétés par des stages pratiques permettant à la jeune fille d'acquiescer une formation très complète que ses goûts et ses aptitudes lui ont fait choisir.

La section « Activités sociales » prépare des assistantes sociales, spécialement pour les institutions de protection de l'enfance et de la jeunesse.

L'Ecole forme aussi des directrices d'établissements hospitaliers pour les homes, orphelins, cliniques, préventoria, foyers d'étudiants, foyers féminins, restaurants sans alcool, etc.

A côté des sections de bibliothécaires, de secrétaires d'institutions sociales et secrétaires privées, il a été prévu une formation un peu plus rapide (2 semestres au moins) dans les branches de Secrétariat pour des personnes désirant se perfectionner uniquement dans ce domaine; ce programme comprend des cours de dactylographie, sténographie française et allemande, comptabilité commerciale, exercices pratiques d'élocution et de rédaction, économie politique, séminaire de secrétaires (pratique des travaux de bureau tels que: transcription de sténogrammes — rédaction de lettres — comptes-rendus divers — procès-verbaux — classement — fiches — emploi du multigraphe, etc.); l'écologie est modérée et les jeunes filles ne pouvant disposer de plusieurs années pour leurs études trouveront grand profit à suivre ce cours; après avoir passé les examens réglementaires, elles peuvent obtenir un certificat d'études.

L'enseignement de la Sténotypie (sténographie à la machine) a été introduit depuis une année déjà et poursuivi avec succès; les élèves trouvent de plus en plus intérêt à travailler cette branche qui, tout en permettant de très grandes vitesses, n'exige pas autant d'efforts que la sténographie au crayon.

Le programme de l'Ecole et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'Ecole, 6, rue Ch.-Bonnet. Téléphone 41.590.

Les femmes dans les commissions officielles

Le 1^{er} avril est entrée en vigueur, dans le canton de Vaud, la loi d'application de la loi fédérale sur l'apprentissage; nous en avons parlé à propos de titre facultatif. Cette loi prévoit des organes de surveillance, soit un conseil cantonal d'apprentissage, où figure Mme Anne-Louise Spilke, couturière à Lausanne, qui faisait partie de l'ancienne commission lausannoise d'apprentissage, une chambre de recours, des commissions d'apprentissage et des sous-commissions techniques. Parmi les 83 membres de ces sous-commissions, nous relevons les noms de neuf femmes dont plusieurs font partie des conseils de prud'hommes: Mmes Marthe Bernard, à Bex, Marie Cochard, à Clarens, André Paché, Marguerite Porchet, Cécile Zwahlen, à Lausanne, Blanche Rochat, à Moudon, Henriette Cochard, à Orbe, Marie Ancel, à Morges, Yvonne Martin, à Yverdon, toutes couturières, sauf Mme Cécile Zwahlen, qui dirige à Vevey des cours supérieurs de vente et qui est membre du groupe lausannois pour le Suffrage féminin. S. B.

pant des femmes, des adolescents et des enfants, a été remarquable et fertile en incidents, dont les plus pittoresques sont probablement ses voyages incessants d'un bout à l'autre du pays, dans tous les véhicules possibles et imaginables.

Aux responsabilités de la surveillance du travail se sont ajoutées ses constantes préoccupations de l'ordre, de l'hygiène, de la propreté à introduire parmi ses administrés. Elle sait se faire obéir, car son énergie égale sa compréhension et sa bonté, ce qui n'est pas peu dire. Un jour, racontant-elle en riant à une fabrique, elle entendit une voix qui criait: « Grouille-toi, garçon, Betsy s'amène! » Et quand elle pénétra quelques minutes plus tard dans l'usine, elle trouva le plancher encore ruisselant de l'eau d'un hâtif nettoyage.

J. V.

Cours en 5 leçons organisé par le groupement

LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE

sous la présidence de Mme GOURD.

Le cours aura lieu tous les mardis, du 14 mai au 11 juin, à 8 h. 30 du soir, à l'Ecole des Etudes sociales pour femmes, rue Charles-Bonnet, 2, Genève.

PROGRAMME DU COURS:

1^{re} LEÇON: L'éducation pour la Démocratie, par M. ATZENWYLER, mardi 14 mai, à 8 h. 30 du soir.

L'avenir de la démocratie dépend grandement de l'éducateur de la jeunesse, parce que l'avenir du monde dépendra bientôt de ceux qui sont actuellement sur les bancs de l'école.

2^{me} LEÇON: La Démocratie et ses principes, par Mme GOURD, mardi 21 mai, à 8 h. 30 du soir. Mme Gourd, secrétaire du Congrès féministe, est encore retenue à Istanbul. Nous espérons qu'elle pourra se charger de la 2^{me} leçon: « La Démocratie et ses principes », sujet qui nous est particulièrement cher et qu'elle développera, nous en sommes certaines, d'une façon magistrale.

3^{me} LEÇON: La femme en face du problème économique mondial, par Mme THIBERT, mardi 28 mai, à 8 h. 30 du soir.

Le maintien de la paix du monde dépend en grande partie des principes suivant lesquels les politiques économiques des nations sont conçues et appliquées.

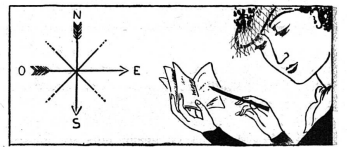
Les mesures prises ou suggérées de divers côtés, aussi bien dans les vieilles démocraties que dans les pays soumis à un gouvernement dictatorial contre le travail des femmes, mesures qui atteignent un droit essentiel de tout être humain, diminueront-elles vraiment les difficultés économiques de l'heure présente?

4^{me} LEÇON: Le problème corporatif, par Mme LEUCH, mardi 4 juin, à 8 h. 30 du soir.

Les corporations suppriment-elles vraiment la lutte des classes? Patrons et ouvriers n'agrippent-ils plus les uns contre les autres? Tous collaboreront-ils pour le bien de tous? Leur organisation sera-t-elle compatible avec les principes démocratiques? Quelle sera la situation de la femme dans le système corporatif?

5^{me} LEÇON: La Démocratie et les Fronts, par M. le professeur BOVET, mardi 11 juin, à 8 h. 30 du soir.

L'époque si bouleversée dans laquelle nous vivons, l'incertitude de l'avenir qui pèse surtout sur les jeunes, ont provoqué chez eux un esprit de mécontentement qui s'est manifesté par l'apparition des Fronts; quelles que soient les divergences de leurs programmes, tous manifestent un violent antiparlementarisme. Inconsciemment ou consciemment, ils sont influencés par des doctrines étatistes et unitaires d'origine étrangère, forme nouvelle de l'ancien absolutisme; d'origine étrangère aussi est la violence de leurs actes et de leurs paroles.



Carnet de la Quinzaine

Dimanche 5 mai:

LAUSANNE: Salle des XXII Cantons, Buffet de la Gare, 10 h. 15: Assemblée générale annuelle de l'Association pour le costume vaudois.

Jeudi 9 mai:

LAUSANNE: Lycéum, rue du Lion-d'Or, 2 bis, 20 h. 30: Assemblée annuelle de la Section de Lausanne de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin.

Mercredi 22 mai:

BUSSIGNY: Grande Salle, 10 h.: Assemblée de la Fédération vaudoise des Unions de Femmes.

Le Mouvement Féministe

se vend au
n u m é r o

à la Librairie Payot

Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes

Rue Et.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration

R. Michell-d-Cressi, 14, Gen.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENEVE